

L'an deux mille vingt, le jeudi 9 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 2 juillet 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 22

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

50_2020

Secrétaire de Séance :

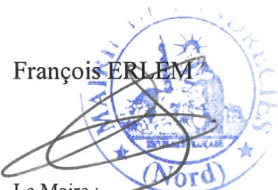
M. François BLAT

OBJET :

- Tarifs 2020 de location de salles communales

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Etaient présents (22) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILE, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Michael DELATTRE, Romain POLLART, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (1) : Valérie MAHIEU donne pouvoir à François ERLEM.

Absents (0) :

Il est proposé de conserver les tarifs de l'année 2019 :

Bâtiment	Journée	Semaine	Caution
Ecole de musique	31 €	138 €	238 €
Grands salons	192 €		238 €
Salle du conseil	39 €	152 €	238 €

Concernant le restaurant scolaire :

- caution : 311 € ;

- vins d'honneur : 112 € ;

- repas particuliers : 204 € ;

- repas ou vins d'honneur associations : 58 € (maximum 2 locations par an, au-delà application du tarif pour les particuliers)

- repas ou vin d'honneur personnel communal : 58 € (maximum 1 location par an, au-delà application du tarif pour les particuliers)

Concernant le marché couvert :

- vin d'honneur (à partir de 16 h le samedi et un maximum de 2 locations par an) : 239 €.

- caution : 239 €.

Concernant la salle de sports Jean-Marie Leblanc :

- séance d'une durée maximale de 2 h 30 : 32 € ;

- caution : 239 €.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

D'acter les tarifs 2020 de location des salles communales